

Le Maire lit à l'assemblée la lettre datée du 20 Janvier 1975 que Monsieur l'Inspecteur d'Académie lui a adressée pour l'informer de la fermeture d'une classe à l'Ecole Primaire mixte de Ludres Centre, prévue pour la rentrée de Septembre.

L'effectif actuel est de 107. L'effectif minimum requis pour le maintien de cette classe est de 116.

Or, il s'avère après une enquête effectuée, qu'ele nombre des élèves à la rentrée de Septembre sera supérieur à 116.

D'autre part, une décision prise en Conseil des Ministres le mercredi 12 Février, sur proposition de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, a fixé à 5 ans l'âge d'entrée des élèves au cours préparatoire de l'Ecole Primaire. Ceci aura pour effet d'augmenter le chiffre des élèves de l'Ecole Mixte de Ludres Centre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- considérant que le nombre des élèves de l'Ecole Primaire de Ludres Centre augmentera d'un chiffre important au cours de l'année 1975 et des années suivantes :

- a) par l'augmentation constante de la population,
- b) par l'abaissement de l'âge d'entrée à la classe préparatoire de l'Ecole primaire fixé à 5 ans au lieu de 6 ans,

DECIDE :

- la proposition de fermeture d'une classe à l'école primaire mixte de Ludres Centre, n'est pas acceptée.